

ARRETE N° 2021-455

fixant la capacité d'accueil de formation dans les instituts ou écoles du secteur paramédical

AUGMENTATION DE CAPACITE D'ACCUEIL A L'ENTREE EN FORMATION (Ségur 2021)

de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) LOUISE COUVE (CFLC)

rattaché au CFLC CENTRE DE FORMATION LOUISE COUVE
44 rue de la Commune de Paris 93300 AUBERVILLIERS

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

| | |
|-----------|---|
| VU | le code de la santé publique et notamment ses articles L.4383-3 et R.4383-2 ; |
| VU | la délibération du conseil régional d'Île-de-France, n° CP 2019-119 du 19 mars 2019 approuvant le règlement régional des formations paramédicales, modifié par délibération n° CP 2020-122 du 4 mars 2020 ; |
| VU | la délibération du conseil régional d'Île-de-France, n° CP 2020-376 du 23 septembre 2020 approuvant la dérogation au règlement d'autorisation des formations paramédicales pour l'extension de la capacité d'accueil supérieures à 10 places en IFSI hors procédure d'appel à projets ; |
| VU | l'arrêté n° 2021-120 du 2 juillet 2021 portant délégation de signature du Pôle Transfert, Recherche, Enseignement Supérieur et Orientation en Réseaux (TRESOR) ; |
| VU | l'arrêté n° 16-212 du 21 juin 2016 portant renouvellement de la capacité d'accueil à 60 places, modifié par arrêté n° 2020-225 du 9 octobre 2020 ; |
| VU | l'avis favorable du Directeur de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France du 1 ^{ER} octobre 2021 ; |

Considérant le soutien de la Région à l'ouverture dans Parcoursup de places supplémentaires de formation préparant au diplôme d'Etat d'infirmier dans le cadre des orientations du Ségur de la santé.

Conseil régional

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Tél : 01 53 85 53 85 – www.iledefrance.fr

 [RegionIleDeFrance](https://www.facebook.com/RegionIleDeFrance)  [@iledefrance](https://twitter.com/iledefrance)

Article 1

Autorise l'augmentation de la capacité d'accueil de 5 places pour l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du CFLC CENTRE DE FORMATION LOUISE COUVE - 44 rue de la Commune de Paris 93300 AUBERVILLIERS.

La capacité d'accueil totale est ainsi portée à 65 places maximum par an.

Article 2

Les autres dispositions des arrêtés susvisés restent inchangées.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine en 1 exemplaire
Le 24 novembre 2021

La Présidente du Conseil Régional
Valérie PECRESSE

Par délégation,

La Cheffe du service des Relations avec les
organismes
Valérie VARAULT

